

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ LA COUPE* ☒ L'ARRACHAGE*
☐ LA CUEILLETTE* ☒ L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ou Dénomination (pour les personnes morales) : DEAL Guyane
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Stéphane TANT
Adresse : N° Rue du port - CS 76003
Commune Cayenne cedex
Code postal 97306
Nature des activités : Service fleuves, littoral, aménagement et gestion
Qualification : Chef de service

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Rhabdadenia macrostoma	Minimale	Partie de la liane
B2 Ceratopteris pteridoides	Minimale	Toute la plante
B3 Justicia laevilinguis	Minimale	Toute la plante
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☒
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Voir dossier "Programme d'entretien pluriannuel de la rivière de Kaw et du canal Roy".....

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période élagage / débroussaillage : saison sèche
ou la date faucardage : saison des pluies, facilitant le repérage de l'espèce Justicia laevilinguis.....

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif



Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire



avec réimplantation sur place



avec réimplantation différée



Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Pour la liane *Rhabdadenia macrostoma*, seule les parties de la plante seront coupées. Le pied mère sera maintenu.

Pour *Ceratopteris pteridoides* et *Justicia laevilinguis*, les pieds seront prélevés avant travaux si besoin, et seront immédiatement réinstallés dans un milieu similaire non soumis aux travaux d'entretien (ou déjà réalisés).

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : arrachage à la main ou par le biais d'un engin mécanique (mini-pelle flottante)

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale



Préciser : expert botanique

Formation continue en biologie végétale



Préciser :

Autre formation



Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Guyane

Départements : Guyane

Cantons :

Communes : Régina

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés



Mesures de protection réglementaires



Renforcement des populations de l'espèce



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

voir étude d'impact

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un suivi scientifique des espèces sera mené régulièrement sur la durée du programme. Les agents de la réserve naturelle de Kaw-Roura seront associés à la démarche. Un bilan sera réalisé annuellement. Voir étude d'impact

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Cayenne

le 10 mars 2016

Votre signature

Le chef du service fleuves, littoral,
aménagement et gestion

Stéphane TANT